

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE PLANIOLES**

Séance du 24 octobre 2019

| <u>Nombre de conseillers</u> | |
|---|----|
| - en exercice | 11 |
| - présents | 9 |
| - votants | 9 |
| - absents | 2 |
| - exclus | 0 |

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-quatre octobre à 20 heures 00, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence M. Jean-Paul CHASSAING, Maire.

Étaient présents : BREHAULT Thomas, CARSAC Robert, CHASSAING Jean-Paul, FERRAND Michel, Bénédicte HEISER, LACOUT Guy, Pauline MOREAU, SEBAA Stéphane, VARIER Sylvain.

Absents/Excusés : Lucette CARSAC, François TAURAND,

Secrétaire de séance :

Bénédicte HEISER a été désignée comme secrétaire de séance

| |
|--|
| Délibération n° CM24102019-02 <u>OBJET</u> Taxe d'Aménagement : Taux 2020 |
|--|

Le Maire informe le Conseil Municipal que conformément au Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L. 331-01 et suivants, il est possible de modifier le taux de la Taxe d'Aménagement par délibération avant le 30 novembre 2019 pour l'année 2020.

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
- DECIDE de l'augmentation du taux de la Taxe d'Aménagement de 0,5 %, soit un taux à compter du 1^{er} janvier 2020 de 2,5 % sur l'ensemble du territoire communal.

Fait et délibéré en Mairie, les, jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, le 25 octobre 2019.

*Acte rendu exécutoire
après dépôt
en Sous-Préfecture
le 28 octobre 2019
et publication ou
notification
du 28 octobre 2019*

Le Maire,
Jean-Paul CHASSAING.